

---

Don patriotique annoncé par les administrateurs du district de Melun consistant en or, vermeil et argenterie des églises, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don patriotique annoncé par les administrateurs du district de Melun consistant en or, vermeil et argenterie des églises, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 136-137;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40340\\_t1\\_0136\\_0000\\_7;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40340_t1_0136_0000_7;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Françoise Saint-Pré... Vincent, cordonnier, et son garçon.....	Oliv.10 s. d.		
David Pelet, négociant.....	6	»	»
Jacques Vedrines.....	50	»	»
Causse, juge.....	2	10	»
Rabe, dit Rabel.....	100	»	»
Cambon, aubergiste.....	10	»	»
Pierre Couderq, ancien employé aux barrières de Paris.....	15	»	»
Pierre Michel, aîné.....	20	»	»
Laget, père.....	400	»	»
Aubenque, aubergiste.....	200	»	»
Ruas Bery.....	15	»	»
Campredon, de Pradines, cultivateur.....	5	»	»
François Dupont, des Aubrets, cultivateur.....	10	»	»
Louis Martin, dudit, cultivateur.....	5	»	»
Caumel, perruquier.....	3	»	»
Atgier Courly.....	1	10	»
Salgues, aubergiste.....	2	»	»
Saltet fils, chapelier.....	5	»	»
Suzon Arnal, couturière. La fille Bertrand, poi- lier ( <i>sic</i> ).....	5	»	»
Les citoyens cultiva- teurs de la commune de Meyrueis campagne, au nombre de 30.....	1	5	»
Michel, fermier des Brousses, cultivateur.....	182	10	»
Jullien, du lieu d'Arzil- leau, cultivateur.....	10	»	»
Heran, dudit, cultiva- teur.....	10	»	»
Vales, de la Retournade, cultivateur.....	10	»	»
Ysabeau Pelet.....	50	»	»
La servante du citoyen Menus.....	2	10	»
Jean Avesque.....	1	»	»
Vales, cadet, dit Tail- leur.....	5	»	»
Jean Rabe.....	5	»	»
Salheilles, meunier.....	5	»	»
Maurin, taillandier.....	5	»	»
Laget, dit Lagrelle.....	5	»	»
Pelet cadet.....	1	10	»
Marion Carnac.....	50	»	»
Maurin, tailleur.....	0	15	»
Maurin aîné, Bastier.....	10	»	»
Julie de la Volpelière.....	2	10	»
Carnac frères.....	10	»	»
Lacaze, cordonnier.....	5	»	»
Balmadur.....	2	10	»
Jullien, âgé de 12 ans..	5	»	»
La commune de Gatuzi- ères.....	0	16	6
Gabriel Causse.....	160	»	»
Bon, commissaire natio- nal.....	10	»	»
Maurice Mezins.....	40	»	»
Salgues, négociant.....	25	»	»
Pierre Avesque.....	100	»	»
François Avesque.....	50	»	»
David Avesque.....	20	»	»
Planchon.....	30	»	»
Agullon, greffier du juge de paix du canton de la Parade.....	25	»	»
	10	»	»

La susdite commune de Gatuzières.....	106liv.15 s. d.
Jullien, fermier de Re- berenes.....	5 » »
	3.370 l. 7 s. 6 d.

Plus le citoyen Cabanel, procureur syndic du district de Meyrueis, en rectifiant l'offre qu'il avait ci-devant faite à la Société républicaine de Mende du 1/4 de son traitement de 1792, ci.....

400	2	6
-----	---	---

Le citoyen Laget, juge de paix du canton de Meyrueis,.....

100	»	»
3.870 l. 10 s.	»	d.

Le citoyen Floril, curé de Meyrueis, quatre cent vingt-cinq livres qui doivent lui être remboursées de la contribution patriotique, à raison de la réduction qu'il a éprouvée à son salaire, ce qui porte la totalité du don ci-dessus à quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze livres dix sols.

Nous, président de la Société républicaine de la ville de Meyrueis, certifions que la somme de quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze livres dix sols est le montant du don fait par les susnommés, dont il a été versé aujourd'hui dans la caisse du receveur du district, en assignats, celle de trois mille huit cent soixante-dix livres dix sols, dont le bordereau et le récépissé est ci-joint.

Fait à Meyrueis, ce 2<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

A. L. AURÈS VALLONGUE, *président*; BECON, *secrétaire*; PIERRE VINCENT, *ex-secrétaire*.

*Bordereau (1).*

*District de Meyrueis, département de la Lozère.*

*Dons faits pour la guerre.*

*Bordereau.*

En petits assignats ou républi- cains.....	3.070 l. 10 s.
En assignats démonétisés.....	800 »
	3.870 l. 10 s.

Je soussigné, receveur du district de Meyrueis, déclare avoir reçu de la Société populaire de cette ville, par les mains du citoyen Martin, trésorier de cette Société, la somme de trois mille huit cent soixante-dix livres dix sols, suivant le bordereau ci-dessus, provenant des dons faits par les citoyens la composant et autres, pour les frais de la guerre.

A Meyrueis, le 2<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

Maurice BELON.

Les administrateurs du district de Melun annoncent qu'ils ont fait déposer à la Monnaie 1,687 marcs en or, vermeil et argenterie des églises et des émigrés; un nouvel envoi de 1,084 marcs est en route.

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 770.

Les cloches, le fer, le cuivre et le plomb ont été offerts à la patrie.

Deux bataillons, composés de la plus belle jeunesse, ont été organisés, habillés, équipés et armés; ils ont juré d'exterminer les tyrans; ils tiendront parole.

Les meubles des émigrés sont vendus : la première adjudication des immeubles s'est faite aux cris redoublés de : *Vive la République!* Sarrasin Maraize a payé l'honneur d'acheter la première dépouille d'un émigré; le prix de l'estimatif était de 182,000 livres, celui de la vente s'est élevé à 300,500 livres.

« Nous ne vous invitons pas, ajoutent les administrateurs, à rester à votre poste; vous n'êtes pas capables de l'abandonner avant que les tyrans coalisés vous aient demandé la paix. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des administrateurs du district de Melun (2).*

*Les administrateurs du district de Melun, aux représentants du peuple.*

« Melun, le 19<sup>e</sup> jour de brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens,

« Nous ne vous interrompons point par nos adresses; nous agissons.

« Notre état de recensement est présenté au département, et le ministre de l'intérieur le recevra au premier jour. Paëhe, et le comité des subsistances ont constamment applaudi aux mesures que nous avons prises pour approvisionner Paris.

« Le district de Melun a fait déposer à la monnaie 1,687 mares en or, vermeil et argentier des églises et des émigrés. Le dernier envoi est en route, il est de 1,024 mares.

« Les cloches, le cuivre, le fer, le plomb ont été offerts à la patrie plutôt que requis au nom de la loi.

« Deux bataillons, composés de la plus belle jeunesse, ont été organisés, habillés, équipés, armés; ils ont juré d'exterminer les tyrans : ils tiendront parole.

« Les meubles des émigrés sont vendus. Deux fermes le sont également. La première adjudication s'est faite aux cris redoublés de *Vive la République!* A l'extinction du dernier feu, les spectateurs ont entonné ce couplet qui convenait si bien à la circonstance : *Tremblez tyrans et vous perfides, etc.*

« Jamais adjudication n'a été plus chaude; Sarrasin Maraize, premier adjudicataire, a payé l'honneur d'acheter la première dépouille d'un émigré. Le prix de l'estimatif était de 182,000 livres, celui de la vente s'est élevé à 300,500 livres.

« Nous ne vous invitons pas à rester à votre

poste, vous n'êtes pas capables de l'abandonner avant que les tyrans vous aient demandé la paix.

« *Vive la République!* »

(*Suivent 9 signatures.*)

Le citoyen Sonnet, curé de Monfaucon, district de Chollet, prononce à la barre un discours brûlant de patriotisme, qu'il termine par le dépôt de ses patentes sacerdotales.

La Convention écoute avec intérêt le récit des angoisses de ce bon citoyen sous les poignards des brigands, et des mouvements inutiles qu'il se donna pour étouffer leur rébellion dès sa naissance : elle décrète la mention honorable de sa profession de foi civique et l'insertion au « Bulletin » (1).

*Suit le discours prononcé à la barre par le citoyen Sonnet (2) :*

Citoyens législateurs,

C'est avec la franchise d'un vrai républicain, c'est avec cette sécurité d'âme qui m'a toujours guidé dans toutes mes actions que je me présente devant vous, je viens aujourd'hui obéir à la voix de ma conscience.

Je suis prêtre, curé de la ville de Monfaucon, district de Cholet, département de Maine-et-Loire; je puis, citoyens représentants du peuple, vanter en ce moment sans orgueil mon zèle et mon ardent patriotisme; j'étais dans le foyer de la contre-révolution, pas un seul instant, jour et nuit, où ma vie ne fût en péril; entouré de plus de dix mille fanatiques, je devais mille fois périr. Je criais de toutes mes forces aux autorités que tout était perdu, que la rage des fanatiques était à son comble, que ces malheureuses contrées allaient devenir le théâtre du sang et du carnage, on se moquait de moi, on me répondait que j'avais l'imagination exaltée, et, tout à coup, l'abîme s'est ouvert. Dans ces pays affreux les prêtres constitutionnels ont été, les uns égorgés, les autres mutilés, d'autres enfin n'ont trouvé leur salut que dans la fuite.

Voilà, citoyens législateurs, la mission de ces hommes-prêtres qui ont toujours prêché la soumission à vos lois et qui se sont portés avec courage dans ces contrées épouvantables, voilà la mienne. Que les ennemis de la chose publique, que les aristocrates, que les fanatiques ne triomphent point de notre retraite, nous ne les avons encore battus que par paroles, mais s'il le faut, je suis prêt à verser tout mon sang pour écraser les ennemis du peuple.

Voici ma profession de foi :

Je déclare solennellement que j'adore la liberté, l'égalité, je crois que la religion d'un homme honnête, d'un bon républicain, repose essentiellement dans le culte de la vertu, dans la soumission aux lois de son gouvernement, dans l'amour de ses semblables; je crois que la véritable sagesse se trouve dans la pratique de la morale sacrée de la déclaration des droits de l'homme : *ne fais pas à autrui ce que tu ne*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 195.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753; *Bulletin de la Convention* du 3<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 196.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.